



01/04 Ouverture de la pêche à l'étang de la Bécassière pour les habitants de la commune



**07/07 Soirée conviviale**

**07/10 REPAS DES AÎNÉS**

16/12 Goûter de Noël

**ÉTAT CIVIL 2022 - P2**



## État civil 2022

### NAISSANCES

(15 naissances au total)

2 mars	Rose REMAUD
3 avril	Djeyden VANDAELE
12 mai	Ambre SUTTON
10 juin	Olivia LABBÉ
24 juillet	Anna MIANI
18 octobre	Lyna GOMES LOUREIRO THIÉVIN
11 novembre	Melvyn BRECHETEAU
12 décembre	Aurora MANISSIER
18 décembre	Kaïssy GAUSSUIN
29 décembre	Amenadiel CLAISSE

### MARIAGES

(1 mariage au total)

### DÉCÈS

30 juillet	Paulette MÉNARD veuve BOURDEL - 91 ans
19 octobre	Jean-Claude HOGUET - 63 ans
6 novembre	Henri GOHIER - 90 ans
5 décembre	Yvonne PINARD épouse BEAUDOIN - 89 ans
19 décembre	Gaston FOUCHER - 92 ans

En 2022, il y a eu 5 décès hors commune (domicilié à Le Pin et décédé à l'extérieur ou ayant résidé sur la commune pendant plusieurs années) et aucun décès sur la commune.

Seuls les événements pour lesquels les intéressés et les familles ne se sont pas opposés, sont publiés.

## Fermeture pour congés de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale sera fermée au public pour congés :

**du lundi 24 avril au lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 inclus**

## Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.



[JEUNESSE]

On chante et on danse à la bibliothèque avec des musiques du monde entier!

1er mars - 10h

4 mars - 10h30

Bibliothèque du Pin



## Les Petits Lecteurs

Les prochains rendez-vous des Petits lecteurs auront lieu à la bibliothèque :

- le mercredi 1<sup>er</sup> mars à 10h en présence d'une accordéoniste
- le samedi 4 mars à 10h30 en présence d'un couple de chanteur/guitariste

Une heure de conte sur le thème « **des musiques du monde** » devant un beau décor créé pour l'occasion.

## CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

📍 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN

✉ mairielepin@orange.fr

☎ 02 40 97 02 54

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h

Mercredis semaines paires de : 9h – 12h

Samedis semaines impaires de : 9h – 12h

📺 Commune LE PIN - Facebook

🌐 <https://lepin.fr>

## PERMANENCES À LA MAIRIE DE 14H À 16H30 :

- Le jeudi 23 mars 2023
- Le jeudi 27 avril 2023
- Le jeudi 25 mai 2023
- Le jeudi 22 juin 2023



# Bus d'accès aux droits et au numérique

## LE LIEN



**Besoin d'un accompagnement au numérique ou d'informations concernant vos droits ?**



Ecoute et soutien



Naviguer sur internet



Apprendre à réaliser ses démarches en ligne



Envoyer, recevoir et gérer ses courriels

**Gratuit**  
**Ouvert à tous avec ou sans rdv**

### Le Pin

 <p>Judi 26 Janvier 2023</p>	 <p>Judi 23 Février 2023</p>	 <p>Judi 23 Mars 2023</p>
 <p>Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin</p>	 <p>Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin</p>	 <p>Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin</p>
 <p>de 14h à 16h30</p>	 <p>de 14h à 16h30</p>	 <p>de 14h à 16h30</p>

\* Ces permanences se dérouleront dans des salles mises à disposition par la commune en raison d'un retard de livraison du bus. Les prochaines permanences se tiendront au sein du bus.

 **02.51.80.30.46**

 **Union départementale des Associations Familiales du Loire-Atlantique**  
Adresse : 2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain - 44956 Nantes cedex 9  
 02 51 80 30 00  info@udaf44.asso.fr  www.udaf44.fr

Service Communication de l'Udaf 44 - 01/02/2023



## *Relevé de décisions*

Conseil Municipal du 27 janvier 2023

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS »

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget lotissement « Les Jardins » arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	238 140,00 €	201 700,00 €	439 840,00 €
Recettes	44 495,97 €	37 079,98 €	81 575,95 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisation budgétaires totales	238 140,00 €	201 700,00 €	439 840,00 €
Dépenses	37 079,98 €	37 079,98 €	74 159,96 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	<b>7 415,99 €</b>		<b>7 415,99 €</b>
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget principal commune arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	237 837,68 €	451 052,61 €
<b>RECETTES</b>	404 456,83 €	634 081,10 €
<b>RESULTAT</b>	<b>Solde positif 166 619,15 €</b>	<b>Solde positif 183 028,49 €</b>

### SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES POUR LA RESTAURATION DE REGISTRES ANCIENS 2023

Le Conseil Municipal décide de faire restaurer 3 registres anciens auprès de l'ATELIER DU PATRIMOINE à BORDEAUX (33) pour un montant s'élevant à 1 435,08 € HT soit 1 722,11 € TTC et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des Archives Départementales.

### RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ET CRÉATION D'UNE SALLE COMMUNALE

La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la Chasnerie sera inscrite au budget 2023. La Commune a décidé de retenir le cabinet MP CONSEIL, agence de NANTES pour un montant de 9 440,00 € HT pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux et le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 16 mars 2023 à 20h30.

Retrouvez l'ensemble des décisions du Conseil Municipal sur notre site Internet : <https://lepin.fr>

## Étang de la Bécassière

### Règlement : saison de pêche 2023

Les cartes de pêche donnent droit à 4 lignes.

La pêche pour les enfants de moins de 10 ans est gratuite et donne droit à 1 ligne (hors lancer) à condition d'être accompagnés d'un adulte porteur d'une carte.

Il est interdit de pénétrer avec son véhicule sur le périmètre de l'étang. Ces derniers doivent être stationnés sur les parkings mis à disposition.

Les lignes tendues doivent rester sous la surveillance du pêcheur.

Cartes de pêche à l'année :

- 40,00 € pour les **habitants de la commune**
- 50,00 € pour les habitants hors commune

Cartes de pêche à la journée :

- 3,50 € pour les **habitants de la commune**
- 5,00 € pour les habitants hors commune

**Ouverture** : le premier samedi d'avril (1<sup>er</sup> avril 2023) pour les **habitants de la commune** et le second samedi d'avril (8 avril 2023) pour les personnes extérieures à la commune

**Fermeture** : le 1<sup>er</sup> novembre

- > Pour le jour d'ouverture, il est interdit de pénétrer sur le terrain avant 7 heures
- > Prise maximum, par jour et par pêcheur : 2 carnassiers, 5 carpes
- > L'utilisation de la cuillère, du poisson mort manié... n'est autorisée qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai

- > Toute carpe amour pêchée doit être remise à l'eau
- > Pour les carnassiers, il y a une taille minimale de capture : 60 cm pour le brochet et 50 cm pour le sandre, toute prise ne mesurant pas la taille réglementaire devra être immédiatement remise à l'eau, en coupant le bas de ligne pour préserver le poisson
- > Il est interdit de pêcher en bateau ou de se baigner
- > Aucune place n'est réservée
- > Pour faciliter les opérations de contrôle, carte visible en permanence

**Jours d'ouverture** :

- > En avril, mai, juin, septembre et octobre : Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
- > Vacances de pâques : Tous les jours
- > En juillet et en août : Tous les jours
- > Vacances de la toussaint : Tous les jours jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre inclus
- > Horaires d'ouverture : du lever au coucher du soleil

**CARTES À VENDRE CHEZ MADAME MARYVONNE ALUSSE  
– LA BÉCASSIÈRE – LE PIN**

**Toute infraction au règlement sera sanctionnée d'une amende pouvant aller jusqu'à 150 €**

## Retour sur l'alevinage à l'étang de la Bécassière

L'alevinage a eu lieu le samedi 10 décembre dernier, il était composé de :

- ⊗ 60 kg de brochets
- ⊗ 50 kg de gardons
- ⊗ 10 kg de sandres
- ⊗ 50 kg de tanches



## Grippe aviaire

La commune de Le Pin est passée en zone de protection (ZP) au nord de la D163 et en zone de surveillance (ZS) au sud de la D163.

Suite à la détection de nouveaux foyers de grippe aviaire (IAHP) sur la commune de Vallons de l'Erdre, les zones réglementées évoluent.

Par conséquent, des zones de protection (rayon de 3km) et de surveillance (rayon de 10km) sont mises en place arrêté préfectoral DDPP 2023/40 sur notre département (arrêté consultable en mairie et sur le site Internet de la commune).

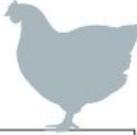
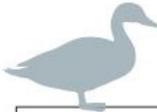
**Rappel important** : les particuliers ont l'obligation de déclarer la détention d'oiseaux ou de volailles sur : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

**Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :**

**Si vous êtes dans une commune en risque élevé :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

**Dans tous les cas :**

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Pour connaître la zone dont vous dépendez :**  
<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>  
Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



**Si une mortalité anormale est constatée** : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-D-UNE-CRISE-SANTAIRES](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-santaire)

U.N.C. - Concours de belote

LE PIN (44)

*Salle des Fêtes*

**CONCOURS DE  
BELOTE**

par équipes

organisé par l'association U.N.C.

- le Samedi **1<sup>er</sup> avril 2023**  
à partir de 14 heures 30

- le Dimanche **2 avril 2023**  
à partir de 14 heures 30

- *Un rôti de porc à chaque gagnant finaliste*
- *Haut de cuisse de dinde à chaque perdant finaliste*
- *Un lot à chaque participant*



Engagement : **6,00 euros** par personne



### *Bibliothèque - Concours « Déforme ton passé » - 7 janvier/25 août*

Dans le cadre du fil rouge « Mes souvenirs à venir », les bibliothèques des Vallons-de-l'Erdre et Le Pin lancent un concours de manipulation photographique ouvert à tous. Deux catégories sont ouvertes : "moins de 15 ans" et "plus de 15 ans et adultes".

Chaque participant devra présenter un montage d'une photo souvenir avec une figure noire permettant de créer une nouvelle histoire. Les montages pourront par la suite être exposés dans la bibliothèque de Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille).

Contraintes imposées :

- Le montage doit concerner une photographie, de préférence ancienne
- Le montage doit utiliser une figure noire simple
- Le montage doit réinterpréter le sujet de la photo.

Toutes les techniques sont acceptées. Les créations peuvent être réalisées à la main ou numériquement. La photo devra être en 2D, sans volume. Les participants peuvent proposer jusqu'à 5 photomanipulations.

Règlement sur [bibliofil.pays-ancenis.com](http://bibliofil.pays-ancenis.com).

#### **Atelier de photomontage numérique**

L'Espace multimédia propose deux ateliers pour apprendre les bases du photomontage numérique.

Ces ateliers sont proposés dans le cadre du concours "Déforme ton passé". Ils sont néanmoins ouverts à toute personne désireuse de découvrir ces techniques.

Bibliothèque de Saint-Mars – 14 février – 14h – Sur inscription

Une 2<sup>e</sup> date sera proposée en avril.

Inscriptions pour les animations au 02 40 97 37 26 ou directement à la bibliothèque de St Mars

### *Une conférence sur le sport sénior*

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis, le Département de Loire-Atlantique, le CORERS\*, le CLIC\* et la CPTS\* invitent les 60 ans et plus à bouger et à découvrir des activités physiques et sportives !

Plusieurs études montrent les bienfaits du sport sur la santé des séniors : il permet de prévenir les chutes (première cause de décès accidentel chez les plus de 65 ans) mais également de maintenir l'autonomie et le lien social.

Plusieurs temps forts ponctueront l'année 2023. Le premier rendez-vous est donné en mars à Riaillé pour une conférence gratuite. Animée par le docteur Paumard (médecin spécialiste du Sport Sénior Santé), la rencontre vantera les bienfaits de l'activité physique sur la santé des séniors. **Rendez-vous le jeudi 9 mars 2023 à 14h30 à la Salle de la Riente Vallée à Riaillé.**

Un moment d'échange et un pot de clôture viendront terminer cette rencontre riche en convivialité !

Plus d'informations auprès de :

- Ronan Le Roch (CORERS) : 06 31 92 75 83 ou [developpementcorerspdl@gmail.com](mailto:developpementcorerspdl@gmail.com)
- Thomas Postel (Département de Loire Atlantique) : 06 86 45 83 30 ou [thomas.postel@loire-atlantique.fr](mailto:thomas.postel@loire-atlantique.fr)

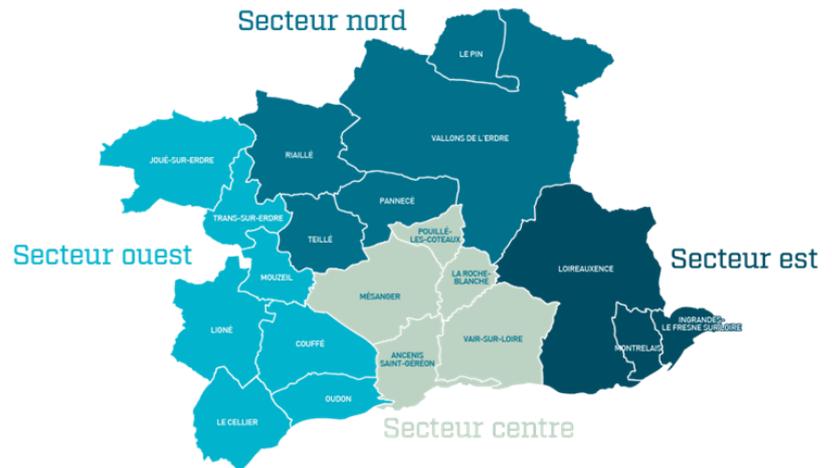
\*Comité Régional de la Retraite Sportive / Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique / Communauté professionnelle territoriale de santé

Plus d'informations sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)  
Suivez-nous sur Facebook, Instagram, YouTube !

## Des réunions publiques pour dessiner l'avenir du Pays d'Ancenis

À vos agendas ! La Communauté de communes du Pays d'Ancenis organise quatre réunions publiques en mars et avril dans le cadre de la révision générale du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). De cette stratégie d'aménagement du territoire découle le cadre de vie de demain.

Une réunion publique se tient dans chaque secteur



Quel avenir pour le Pays d'Ancenis ? C'est tout l'enjeu du SCoT. Il définit les grandes orientations et règles d'aménagement, à un horizon de 20 ans sur le territoire. Sa portée est large et touche au quotidien de chacun : accueil de la population et des entreprises, production de logements, équipements et services, développement urbain, préservation des espaces (agricoles, naturels...) et des ressources...

Approuvé en 2014 par le conseil communautaire, sa révision a été engagée en 2019. Après la phase de diagnostic, la COMPA définit actuellement le projet d'aménagement. Le projet est présenté aux habitants lors de réunions organisées dans les quatre secteurs du Pays d'Ancenis :

- Secteur est : Mardi 21 mars 2023 à 20h à l'Espace Alexandre Gautier à Loireauxence
- Secteur nord : Jeudi 23 mars 2023 à 20h à l'Espace Paul Guimard à Vallons-de-l'Erdre
- Secteur centre : Lundi 3 avril 2023 à 20h à l'Espace Edouard Landrain à Ancenis-Saint-Géréon
- Secteur ouest : Mardi 11 avril à 20h à l'Espace Culturel Le Préambule à Ligné

Vous pouvez d'ores et déjà faire part de vos éventuelles remarques à : [scot@pays-ancenis.com](mailto:scot@pays-ancenis.com) ou sur le registre à l'accueil de la COMPA.

Plus d'informations sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) > Nos actions > Aménagement du territoire > Schéma de Cohérence Territoriale



### Construction, rénovation, extension : bénéficiez des conseils de l'architecte

En 2023, les permanences gratuites mises en place par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) en lien avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) se poursuivent. Rendez-vous les 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois.

#### Pourquoi prendre rendez-vous avec l'architecte ?

Si vous avez des questions sur la construction, l'agrandissement, la restauration, l'aménagement d'une maison, sur l'éco-conception, les matériaux bio-sourcés, les économies d'énergie... Avant de s'engager dans un projet, il est possible de bénéficier des conseils gratuits d'un architecte du CAUE.

#### Qu'est-ce que le CAUE ? Comment se passe un rendez-vous ?

Le CAUE 44 est une association dispensant des conseils gratuits aux personnes souhaitant construire, agrandir ou réhabiliter un logement. Pendant l'entretien (durée : 45 min), l'architecte-conseil vous aide à définir vos besoins en

les conciliant à une démarche durable, vous conseille dans l'organisation de votre plan et le choix des matériaux, des volumes. Il peut aussi vous accompagner dans vos démarches administratives et le choix de votre type de maîtrise d'œuvre. Pour des conseils plus précis, apportez vos documents (plan du bâtiment, Plan Local d'Urbanisme, photos, croquis...).

#### Comment et quand rencontrer un architecte ?

Pour prendre rendez-vous, contactez la Communauté de communes au 02 40 96 31 89. Les permanences ont lieu le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 9h à 12h30, à l'accueil de la COMPA (centre administratif « Les Ursulines » 44150 Ancenis-Saint-Géréon).

**Dates des permanences en 2023 :** Mardi 17 janvier, mardi 21 février, mardi 21 mars, mardi 18 avril, mardi 16 mai, mardi 20 juin, mardi 4 juillet, mardi 19 septembre, mardi 17 octobre, mardi 21 novembre, mardi 19 décembre

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) et sur Facebook (Compa44150)





Mission Locale  
Pays d'Ancenis  
PAYS DE LA LOIRE

**SAMEDI 11 MARS 2023**  
**9H - 13H**

**FORUM  
JOB D'ÉTÉ &  
ALTERNANCE**

ESPACE LANDRAIN  
LA CHARBONNIÈRE  
ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

➤➤ **APPORTE TES CV !**  
Pour nous contacter ➤➤



11-13 rue Nicolas Bouvier  
35400 SAINT-MALO FRANCE  
00 33 (0)2 99 20 06 13  
[www.cei-voyage.fr](http://www.cei-voyage.fr)

### *Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil*

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Luise**, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Alice**, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Cristina**, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14  
[v.simon@groupe-cei.fr](mailto:v.simon@groupe-cei.fr)

Responsable Locale :  
Nelly PRUDHOMME  
49300 Cholet  
06.70.93.47.56  
[nellyCEI49@outlook.fr](mailto:nellyCEI49@outlook.fr)

